

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2017  
COMPTE RENDU**

Le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ,

Date de la convocation : 04.08.2017

**PRESENTS** Mrs DEGEZ, MATHIEUX, AIUDI, ROCHE, MARTINEZ, BURNICHON, NOELL, FOILLERET, RATINET, Mmes BERGER, GAUTHIER, MAZUIR

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. AUIDI Romain

**EXCUSE** : M. POMMATAU Laurent

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Approbation du rapport annuel 2016 du Syndicat des Eaux du Suran
- ❖ Changement périodicité de prêt
- ❖ Implantation d'une antenne relais Free à Sénissiat
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

\*\*\*\*\*

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 27 juillet 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

***1- Approbation du rapport annuel 2016 Syndicat des Eaux AIN SURAN REVERMONT***

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.  
Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Le Maire présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2016 :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux AIN SURAN REVERMONT.

Le Conseil Municipal, après étude des documents présentés, **approuve** à l'unanimité, Les rapports annexés à la présente délibération.

## **2- Changement de périodicité du remboursement du prêt de l'école**

L'échéance annuelle du prêt contracté en 2009 pour le financement de l'école passe en échéances trimestrielles à compter de novembre 2017 avec un montant de 15 664.02 € par échéance.

Après délibérations, et à l'unanimité, le conseil municipal :

**ACCEPTE** le changement de périodicité du remboursement du prêt

## **3- Implantation d'une antenne relais Free à Sénissiat**

L'entreprise FREE souhaite installer une antenne relais de téléphonie mobile au lieudit « aux Clayes » à Sénissiat sur la parcelle communale cadastrée ZI 1.

L'implantation de cette antenne permettra la réception du réseau FREE, jusqu'à présent hébergé par l'antenne relais SFR de Sénissiat.

La convention entre la commune de Revonnas et FREE comprend une redevance annuelle forfaitaire de 4 000 €, convention établie sur la base d'une durée de 12 années renouvelable par périodes de 6 ans. L'ensemble des équipements, des raccordements et accès seront à la charge du locataire.

Après délibérations, et à l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **4- Modification du règlement du restaurant scolaire**

Suite à la reprise de la gestion du restaurant scolaire par la commune lors de la rentrée scolaire 2014-2015, un ajustement du règlement semble nécessaire afin d'y indiquer le tarif pour les inscriptions tardives.

Il est ajouté à l'article 3 : « *Les tarifs sont de 4€ par repas et de 8€ si l'inscription est faite tardivement (après le jeudi 18h de la semaine précédente)* ».

Après délibérations, et à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du règlement du restaurant scolaire

## ❖ Dossiers urbanisme :

### ◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Un Permis de Construire, deux Déclarations Préalables et deux Certificats d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 17 D0004** : Monsieur Romain JACQUET (chemin de la Chassière)

Construction d'un T3 sur une construction existante  
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0011** : Monsieur Alain GONNET (Chemin du Divozet)

Agrandissement d'un balcon existant  
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0012** : Monsieur Etienne TYCZYNSKI (Chemin des Condamines)

Piscine  
Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 17 D0009** : OPT'IMMO (Chemin des Forys)

Demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour la parcelle B 161  
Le dossier est en cours d'instruction au service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 17 D0010** : Maitre GAUD (Impasse des Mûriers)

Demande de Certificat d'Urbanisme concernant la vente Aménagement Foncier de l'Ain/LEGANES  
Le dossier est en cours d'instruction au service ADS de CA3B

## ❖ Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Une demande d'aliénation a été examinée :

### ***Parcelles section ZA, numéro 311– Propriétaire Aménagement Foncier de l'Ain***

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

## ❖ Travail des commissions :

### ◆ Commission associations :

Le forum des associations 2017 se déroulera ce samedi 2 septembre à la salle des fêtes de Montagnat.

L'USR a demandé des devis pour des panneaux occultants à la salle polyvalente.

Une demande de mise à disposition de la salle d'évolution à fin d'activité karaté a été présentée en mairie. Cette demande pourra être acceptée en fonction des disponibilités de la salle et lorsque l'association à créer disposera de son agrément auprès de la fédération.

♦ **Commission scolaire/périscolaire :**

La somme de 5 000 € correspondant au fonds d'amorçage, aide pour les TAPS, sera versée prochainement à la commune.

Un investissement en matériel informatique pour l'école a été réalisé: optimisation des neuf ordinateurs portables, l'achat de deux nouveaux, le changement de l'ordinateur de la Directrice et l'achat de batteries pour trois ordinateurs portables déjà présents.

Une sonorisation pour la classe des CE a été achetée et testée, celle-ci donnant satisfaction, deux autres seront achetées pour la classe des maternelles et des CM.

Le règlement des TAPS a été complété en précisant le mode d'inscription qui est annuel.

♦ **Commission finances :**

Notre niveau de trésorerie est satisfaisant.

Les services de la trésorerie devraient désormais adresser systématiquement et mensuellement l'état des restes à recouvrer des créances de la commune. Un courrier de rappel aux administrés concernés sera expédié.

La totalité de la redevance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales sera pris en charge par CA3B.

La commune va bénéficier d'un montant de FCTVA de 3 667 € pour l'investissement et de 542 € pour le fonctionnement au titre des réalisations 2016.

Suite à la demande de subvention DETR pour l'aménagement du cimetière, un montant de 1 580 €, soit 25 % du projet, est accordé à la commune.

♦ **Commission voirie/bâtiments :**

▪ *Travaux :*

Une réunion se déroulera ce vendredi 1<sup>er</sup> septembre en présence de l'architecte Laurent DOSSE pour préciser le projet d'aménagement du logement communal.

Une rencontre a eu lieu avec l'électricien Georges RICHIER pour réaliser un diagnostic de la puissance électrique de la cuisine de la salle d'évolution. Avec la puissance électrique disponible, il est possible d'installer un réchauffe plat et un petit lave-vaisselle professionnel.

Trois devis ont été demandés pour la réfection de la couverture de l'ancienne école, ils seront étudiés et sera validés lors du prochain conseil municipal.

Le bâtiment de l'école n' jamais bénéficié de travaux d'entretien extérieurs. Les bardages en bois du préau sont à reprendre, un affaissement de l'enrobé et des bordures est constaté, le cheminement entre l'école et la cantine est en très mauvais état. Enfin l'ensemble des boiseries extérieures mériterait d'être lasuré

De nombreux extincteurs sont à renouveler car actuellement hors service, techni-feu a fourni un devis de 1 260 €HT pour les équipements de plus de 10 ans.

Les batteries des blocs de secours ont été changées par l'agent communal avant le passage de Socotec.

Le grillage côté est du terrain multisport sera installé en septembre, la porte d'accès sera fermée à clé la nuit.

Des débris sont régulièrement déposés sur le terrain de sport, ainsi que sur le terrain de pétanque et en périphérie de l'école, des nuisances sonores nocturnes sont toujours à déplorer. Les élus sollicitent les parents d'adolescents fréquentant ces lieux afin de les sensibiliser au respect du voisinage et des équipements

- *Voirie :*

Trois devis ont été demandés pour création et curage des fossés chemin sous Grillerin et deux doivent être ajustés avant de réaliser le choix définitif lors du prochain conseil municipal.

L'enquête publique de procédure d'aliénation du chemin de la Terre de Seillon est en cours jusqu'au 12 septembre. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie le 9 et le 12 septembre

- *Urbanisme :*

Suite à la réunion de 21 avril dernier concernant le PLU, il avait été convenu de solliciter le CAUE pour une consultation en vue d'une modification de celui-ci. Suite au contact pris avec cet organisme, un projet de convention d'accompagnement a été reçu.

#### ❖ Questions diverses :

Pour effectuer le travail de recensement de la population en 2018, les agents communaux contractuels ont été sollicités et deux des trois ont donné leur accord.

Dans le cadre du plan zéro pesticide, l'agent communal a effectué une formation durant laquelle il a été présenté du matériel de désherbage thermique.

Une réunion se déroulera le 21 septembre à la préfecture pour la présentation des différentes réglementations concernant les bâtiments publics.

CA3B a informé que la SPA de Dompierre-sur-Veyle cessera son activité en 2018. Les communes ayant une obligation de posséder un lieu d'accueil pour les animaux, l'agglomération propose de chercher un nouveau partenaire pour les communes souhaitant signer une convention avec ce type de structure.

Une invitation a été reçue en mairie pour la réouverture du musée de la résistance de Nantua qui aura lieu le 9 septembre.

CA3B a adressé une enquête sur le dispositif de services aux communes, qui est à renseigner avant le 15 septembre.

Enfin le Maire fait référence au courrier du Député Xavier BRETON qui attire l'attention sur des annulations budgétaires au niveau du soutien à l'investissement local et aux équipements des territoires ruraux.

**Le Prochain conseil municipal est fixé  
au jeudi 28 septembre 2017 à 20 heures**